

## AIDES ACCORDÉES EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL - ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

### Modalités d'application

- ◆ revenu mensuel de la famille: salaires - allocations familiales - allocations diverses - revenus annexes - indemnités de chômage - maladie - retraite ...
- ◆ le revenu net est divisé par le nombre de parts pour avoir le quotient familial.
- ◆ le CCAS se réserve le droit d'étudier tous dossiers litigieux (notamment concernant le régime particulier des artisans et agriculteurs).

### Pièces justificatives

- ◆ Avis d'imposition 2022 (sur les revenus de 2021).
  - ◆ relevé de la CAF août 2022 et toutes pièces concernant les allocations diverses et indemnités.
  - ◆ pour les demandeurs d'emploi, indemnités chômage.
  - ◆ relevé d'identité bancaire ou postal.
  - ◆ attestation sur l'honneur disant qu'il n'y a pas d'autres revenus que ceux fournis.
- Calcul du nombre de parts** : père/mère : 2 parts - personne seule : 1,5 part - 1er enfant : 1 part - Ensuite ½ part par enfant supplémentaire.

Aides sociales		Quotient		Conditions d'attribution	Pièces justificatives
		≤ 442 €	> 442 € ≤ 645 €		
<b>Combustible</b>		340 €	214 €	Forfait, 1 fois par an	Facture
<b>Transport scolaire de Pissy-Pôville</b>	Collégiens et lycéens	39 €	22 €	Forfait, 1 fois par an	Justificatif de paiement en ligne
	Primaires	29 €	17 €		
<b>Classe de découverte</b> (enfants école primaire de Pissy)		184€	120 €	1 fois par an limité au montant payé par la famille	Attestation de présence + facture payée par la famille
<b>Classe de neige</b> (enfants école primaire de Pissy)		184 €	120 €		
<b>Aides scolaires</b> (collège, lycée)	Fournitures scolaires	62 €	52 €	Forfait, 1 fois par an	Certificat de scolarité
	Livres (seconde, 1ère, terminale) et outillage ou équipement	176 €	114 €	1 fois par an, après utilisation de la carte Atouts Normandie (limité à la facture)	Certificat de scolarité + facture
	Cantine ½ pension versée fin année scolaire 2022/2023	30%	20%	1 fois par an plafonné à 145 €/an/enfant	Factures
<b>Colonies vacances, stages sportifs, culturels, séjour à l'étranger ou linguistique</b>		40%		1 fois par an plafonné à 196 €/an/enfant	Attestation de présence + facture payée par la famille
			20%	1 fois par an plafonné à 143 €/an/enfant	Attestation de présence + facture payée par la famille
<b>Activités de loisirs ou sportives</b>		40%	20%	1 seule par an plafonnée à 71 €/personne	Justificatif d'adhésion + facture